

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LUNDI, LE 23 MARS 2020 À 19H00 AU CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME À SAINT-CHRYSOSTOME.

En raison du COVID-19, la séance spéciale se déroule à huis clos et la salle a été aménagée en conséquence. () Puisque Monsieur le conseiller Richard Beaudin ne peut participer physiquement à la séance, ce dernier y participe au moyen son cellulaire.*

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district # 3
Monsieur le conseiller Richard Beaudin, district #4 (*)
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6 arrive à 19H12.

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

2020/03/083

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H02 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2020/03/084

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

3. COVID-19 / ÉTATS DE LA SITUATION

Le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a mis en « mode pause » l'ensemble du Québec en raison du COVID-19.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais explique la situation actuelle. Que des actions ont été mises en place au niveau de la municipalité. Monsieur le conseiller Steve Laberge veut faire décréter les mesures d'urgence, il veut assurer une certaine sécurité dans la municipalité, il cite comme exemple le va et vient dans les commerces. Monsieur le Maire mentionne que c'est le gouvernement qui a le pouvoir de décréter des mesures d'urgence.

Présentement, la quincaillerie Home Hardware contrôle le va et vient dans la quincaillerie. Le pharmacien a appelé les voyageurs pour qu'ils restent chez eux, de respecter le 14 jours de confinement. Monsieur le Maire Gilles Dagenais se porte volontaire à rencontrer les commerçants et de voir s'il y a un besoin quelconque.

Arrivée de Monsieur le conseiller Mario Henderson à 19H12.

Monsieur le conseiller Mario Henderson suggère qu'on pourrait avoir un contact avec une infirmière pour que les gens puissent s'y référer. Madame la directrice générale souligne que présentement nous n'avons aucun appel concernant le COVID-19. Que les gens peuvent appeler au 1-877-644-4545.

4. COMMUNICATION EN SITUATION D'URGENCE

La directrice générale informe les membres du conseil que toutes les informations doivent être validés, qu'il y a des règles et directives à suivre avant de publier ou annoncer quoi que ce soit. Que nous sommes en mesure d'urgence sanitaire.

5. SERVICES ESSENTIELS

La directrice générale dresse un bilan de tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant au niveau de la municipalité, dès le 28 février dernier des mesures ont été mises en place. Elle explique que c'est le centre d'appel COVID-19 qui dirige les gens où aller. Monsieur le conseiller Richard Beaudin suggère d'ajouter à notre message d'accueil le numéro du COVID-19. Monsieur le conseiller Mario Henderson dit qu'en tant qu'élus nous devons être la courroie de transmission avec la population et qu'il faut porter une attention aux personnes âgées afin qu'ils ne sentent pas démunies.

Le conseil municipal demande de vérifier avec l'organisme Un Coin de Chez-Nous ce qui pourrait être fait au niveau des personnes âgées en partenariat avec la municipalité.

2020/03/085

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION EN CAS DE PANDÉMIE

CONSIDÉRANT que le gouvernement a décrété des mesures d'urgence sanitaire relativement au COVID-19

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER l'élaboration du **PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION EN CAS DE PANDÉMIE** pour la Municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

2020/03/086

6. TAXES MUNICIPALES 2020 / TAUX D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT que le règlement no. 215-2019 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due est de 9 % par année et une pénalité de 3 %;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité de Saint-Chrysostome désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt et les pénalités applicables à toute créance qui lui est due pour l'année 2020;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE permettre les paiements sans intérêt ni pénalité pour les taxes 2020, et ce jusqu'au 1^{er} juin 2020 pour des mesures exceptionnelles pour ceux qui ont perdu leur emploi. Les dates de versements des taxes municipales restent les mêmes.

ADOPTÉ

2020/03/087

7. TECHNICIENNE EN PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT la situation actuelle relativement à la COVID-19;

CONSIDÉRANT que Mme Amély Fréchette, technicienne en prévention incendie ne peut plus effectuer de visite à domicile dans le cadre de ses fonctions;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ÉMETTRE une cessation d'emploi au nom de Mme Amély Fréchette dès que ses tâches seront terminées. Elle réintégrera ses fonctions dès que les visites à domicile seront permises.

ADOPTÉ

8. SERVITUDE M. SAMUEL BÉTOURNAY / RANG DU MOULIN

La municipalité désire aménager des fossés dans le rang du Moulin. Une servitude serait nécessaire pour acquérir du terrain face à la propriété de M. Samuel Bétournay située au 20, rang du Moulin. L'automne dernier, Monsieur le conseiller Mario Henderson et la directrice générale adjointe ont rencontré M. Bétournay et ce dernier était d'accord à céder gratuitement du terrain pour aménager le fossé en autant que l'on réglait son problème d'eau. M. Samuel Bétournay réclamerait des frais de 5 000 \$ pour la cession du terrain.

Le conseil municipal veut évaluer la superficie que la municipalité désire acquérir et une rencontre aura lieu avec M. Bétournay.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020/03/088

10. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance spéciale à 20H25 l'ordre du jour étant épuisé.

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

* * * * *